

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2014/222 - Promotion de la coopération européenne - 2112
Coopération européenne - Attribution de subventions

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer trois subventions d'un montant total de 6 000 €, conformément au tableau annexé, soit une subvention à l'Orchestre universitaire de Strasbourg pour sa tournée aux Pays Bas, d'un montant de 3 000 €, une subvention à l'association Unir l'Europe pour son 3ème itinéraire européen, d'un montant de 1 500 €, et une subvention à l'association Espérance pour son projet en Roumanie, d'un montant de 1 500 €.

Les subventions aux associations Unir l'Europe et Espérance seront versées en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet (au prorata de la réalisation effective des dépenses).

La subvention à l'Orchestre universitaire de Strasbourg sera versée en deux fois :

- un premier versement sur présentation d'un état des dépenses intermédiaires certifié exact,
- le solde au prorata de la réalisation effective des dépenses, sur présentation du compte rendu relatif au projet et du budget final détaillé du projet.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85631-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14